



Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20181126-DELIB2018-73-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception en préfecture : 07/12/2018

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2018**

Le 26 novembre deux mille dix-huit, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 19 novembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 18

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 18

VOTE : 22

Pour : 21

Abstention : 1

(Mme THIBAUT pour
cause de retrait de la
CCSR)

Contre : 0

Adopté à la majorité

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

07/12/2018

Publié / Notifié le :



LA FERTE IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,
MARCILLY-EN-GAULT : Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Madame Emmanuelle ROEKENS, délégués titulaires,
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Madame Corinne PÉNICAUD, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,
THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 4

Monsieur Jean CHICAULT, pouvoir à Monsieur POUJADE
Madame Françoise VANDEMAELE, pouvoir à Madame LALLOIS
Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, pouvoir à Monsieur PAVY
Monsieur Stéphane DOUADY, pouvoir à Madame ROEKENS

Absents sans pouvoirs : 5

Madame Marie-Laure CHOLLET
Madame Stéphanie DARDEAU
Monsieur Philippe DEBRÉ
Monsieur Jean-Yves THÉMIOT
Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Madame Christiane LALLOIS

OBJET : -----

2018-73 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU C.L.M.J.S DE SOUESMES

Monsieur le Président rappelle que, comme toutes les années, pour le CAS Relais, le C.M.L.J.S. de SOUESMES dans son bon fonctionnement, il est demandé au conseil de valider le versement d'un acompte équivalent à 40% de la subvention annuelle.

Accusé de réception en préfecture
041244100806-20181126-DELIB2018-73-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018

Il est donc nécessaire pour l'année 2019 de prévoir le crédit budgétaire dans la limite de celui voté en 2018, soit 54 000 €.

Il est précisé que ce montant pourra être modifié lors du vote du budget primitif 2019.

Considérant que les modalités de versement avaient été définies dans la convention du 26 avril 2016 valable jusqu'en 2019, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à reconduire un conventionnement avec le C.M.L.J.S. de SOUESMES.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits budgétaires au chapitre 65 de l'année 2019,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention de fonctionnement au profit du C.M.L.J.S. de SOUESMES, selon les modalités précisées dans la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à reconduire un conventionnement avec le C.M.L.J.S. de SOUESMES,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

